

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 9 avril 2019

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 9 avril, a arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté quatre délibérations du gouvernement ; adopté 37 arrêtés et examiné 64 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.**

### **1. Projet de délibération du Congrès**

**Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant la cession à titre gratuit de trois lots situés sur la commune de Pouembout au Groupement de droit particulier local (GDPL) Napoale.

### **2. Délibérations du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour trois affaires) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

### **3. Arrêtés du gouvernement**

#### **Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Gilles Harbulot en qualité de chef du service du contentieux fiscal de la direction des services fiscaux (DSF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Thierry Weiss en qualité d'adjoint au chef du service de la fiscalité des particuliers de la direction des services fiscaux (DSF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2018 du Fonds Nickel en recettes de fonctionnement à la somme de 589 429 664 F, et en dépenses de fonctionnement à 138 572 150F. En section d'investissement, les recettes ressortent à 799 592 306 F et les dépenses à 958 720 361 F, faisant apparaître un résultat déficitaire de 159 128 055 F. Le résultat global cumulé s'établit au 31 décembre 2018 à 2012 746 687 F décomposés en un résultat d'investissement cumulé de - 445 101 198 F, et un résultat de fonctionnement cumulé de 2 457 847 885 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2019 du Fonds Nickel en dépenses à la somme de 3 416 122 033 F, et en recettes à la somme de 5 296 488 969 F. La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à 2 039 632 710 F. La section d'investissement est à 3 256 856 259 F en recettes et à 1 376 489 323 F en dépenses.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le Cercle nautique calédonien à occuper temporairement une partie du domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie (aire de carénage et parking).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a résilié la location d'un terrain situé à Pouembout en vue de son attribution au GDPL Napoale.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la location par bail rural d'une parcelle appartenant à la Nouvelle-Calédonie à M. Sébastien Bertoni.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 1859 du 13 juillet 1989 relatif aux conditions d'application de la délibération n° 62/CP du 10 mai 1989 (franchises accordées au personnel navigant des compagnies aériennes).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé au régime d'aide fiscale à l'investissement la réalisation d'un établissement d'hébergements pour personnes âgées dépendantes sur la commune de Païta en province Sud, dénommé les *Pavillons d'Eugénie*. Le programme accueillera un pavillon de 40 personnes âgées dépendantes, sans trouble du comportement et un pavillon dédié à la « grande dépendance » pour 20 personnes âgées ayant des pathologies spécifiques (maladies d'Alzheimer, maladie de Parkinson, AVC invasifs, etc.). Le coût de l'investissement est de 1 180 733 484 F, le montant de la base

éligible est de 956 499 095 F et le montant du crédit d'impôt (45 %) est évalué à 430 424 593 F.

### Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2018 de l'Institut pour le développement des compétences de la Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) qui est arrêté à la somme de 319 312 983 F en recettes et à 261 649 418 F en dépenses, traduisant un résultat global excédentaire de 57 663 565 F. Le résultat annuel d'investissement s'établit à 7 457 576 F. Le résultat de fonctionnement s'établit à 50 205 989 F. Le résultat de clôture 2018 totalise 121 987 301 F, soit 93 752 027 F en fonctionnement et 28 235 274 F en investissement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2019 de l'Institut de développement des compétences de la Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) qui s'établit à 170 578 460 F en recettes et à 148 993 186 F en dépenses. La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 128 343 186 F. La section d'investissement ressort à 42 235 274 F en recettes et 20 650 000 F en dépenses, dégagant ainsi un suréquilibre de 21 585 274 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des représentants des organisations syndicales siégeant à la commission consultative de la certification professionnelle : MEDEF-NC, CPME-NC, U2P-NC, COGETRA/USGCINC, CSTC/FONC, CSTNC, FSFA OFP, USOENC, USTKE, UT/CFE/CGC.

### Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 43 435 098 F à huit lycées de Nouvelle-Calédonie pour des équipements pédagogiques (Dumbéa, Nouméa, Lifou, Poindimié et Touho).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 35 064 902 F pour l'achat d'équipements pédagogiques à trois lycées et deux antennes de lycées professionnels pour des achats d'équipements pédagogiques à Koumac, Nouméa, La Foa et Touho.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 15 millions de francs à trois lycées de Nouvelle-Calédonie pour l'achat d'équipements pédagogiques (Dumbéa, Nouméa, Poindimié).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 2 145 000 F à l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE) pour des actions pédagogiques et pour la préparation au concours d'entrée à l'Institut d'études politiques de Paris.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 11 056 000 F à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) pour des actions pédagogiques et pour la préparation au concours d'entrée à l'Institut d'études politiques de Paris.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 399 000 F à la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP) pour des actions pédagogiques et pour la préparation au concours d'entrée à l'Institut d'études politiques de Paris.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 480 000 F à l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE) pour la réalisation de projets d'actions artistiques et culturelles.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 2 370 000 F à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) pour la réalisation de projets d'actions artistiques et culturelles.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 50 000 F à la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP) pour la réalisation de projets d'actions artistiques et culturelles (« Arts et sciences » mis en œuvre par le collège de Mou de Ponérihouen).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 454 500 F au fonds social collégien et lycéen de l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE). Ces fonds sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides sont soit financières, soit en nature (financement des dépenses relatives aux transports et sorties scolaires, aux soins bucco-dentaires, aux matériels professionnels ou de sport, aux manuels et fournitures scolaires, accès à la restauration scolaire).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 2 484 600 F au fonds social collégien et lycéen de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 90 900 F au fonds social collégien de la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention d'intervention de 600 000 F à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) destinée à divers projets et actions pédagogiques, éducatives et culturelles.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions à trois associations (OCCE : 500 000 F pour le concours de dessin « Embellissons nos écoles », association « Vocabulivre » : 500 000 F pour l'achat de dictionnaires pour les élèves de CE1, Association des rééducateurs du Pacifique Sud : 100 000 F pour la participation au congrès de la fédération à Limoges).

#### Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2018 de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC). Les recettes s'établissent à 4 829 231 977 F et les dépenses à 3 319 013 066 F. Le résultat global de l'exercice ressort à 1 510 218 911 F. Au 31 décembre 2018, le résultat global cumulé,

correspondant au fonds de roulement, ressort à 744 968 897 F CFP (contre 527 039 511 F CFP en clôture 2017). Il est décomposé en un résultat d'investissement cumulé négatif de 1 374 106 919 F et un résultat de fonctionnement cumulé de 2 119 075 816 F.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2019 de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) qui s'établit à 7 499 997 435 F en recettes et à 7 032 077 177 F en dépenses. La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 3 827 970 258 F. La section d'investissement ressort à 3 672 027 177 F en recettes et 3 204 106 919 F en dépenses, dégageant ainsi un suréquilibre de 467 920 258 F.

#### Secteurs des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable, des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener la campagne scientifique IGUANE dans le parc naturel de la mer de Corail. La mission a pour but d'étudier le rôle des oiseaux marins sur le fonctionnement de l'écosystème corallien et des îlots associés. Elle aura lieu à bord de l'Alis, du 2 au 11 juillet 2019, dans les réserves naturelles et intégrales des atolls d'Entrecasteaux, au sein du Parc naturel de la mer de Corail.

#### Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réorganisé la régie de recettes installée au service des archives de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2018 de l'Académie des langues kanak (ALK) qui est arrêté en recettes globales à la somme de 121 796 688 F et en dépenses globales à 134 887 741 F, traduisant un résultat global déficitaire de 13 091 053 F. Le résultat cumulé de clôture 2018, après reprise des résultats antérieurs, s'établit à 8 496 634 F (contre 21 587 687 F en 2017). Il se décompose en un résultat d'investissement cumulé 2018 de 2 803 129 F et un résultat de fonctionnement cumulé 2018 de 5 693 505 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2019 de l'Académie des langues kanak (ALK) qui est arrêté à la somme de 130 145 194 F en dépenses et recettes de fonctionnement, et 4 778 989 F en dépenses et en recettes d'investissement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la tarification des ventes d'ouvrages et la tarification horaire de prestations de formation à la méthodologie de collecte de données patrimoniales par l'académie des langues kanak (ALK).

**Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé M. Maxime Fabre en tant qu'agent de contrôle de la CAFAT.

**Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté les conditions contractuelles de la sécurisation globale et définitive de l'emprunt structuré « FLEXILIS-HELVETIX USD 2 »
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2018 de l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF) en recettes à la somme de 7 057 793 941 F et en dépenses à 6 985 598 828 F faisant apparaître un résultat global excédentaire de 72 195 113 F. Le résultat global cumulé au 31 décembre 2018 est de 513 375 412 F. Il se décompose en un résultat d'investissement cumulé de 173 220 241 F et en un résultat de fonctionnement cumulé de 340 155 171 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2019 de l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF) à la somme de 539 997 461 F, dont 340 155 171 F en fonctionnement et 199 842 290 F en investissement, et 340 155 171 F en dépenses de fonctionnement et 37 937 773 F en dépenses d'investissement. Le budget global 2019 de l'OCEF est donc arrêté en recettes à la somme de 7 770 215 199 F, dont 7 301 063 929 F en fonctionnement et 469 151 270 F en investissement.

**Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 5 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a émis 58 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.

**Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables et quatre avis défavorables à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie.

\* \*  
\*